

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

L'an deux mille vingt-trois, les huit novembre à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 octobre 2023.

Participants

Présents :

M. ASTRUC Thierry, M. BONNAFOUS Frédéric, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. GAIO Michel, M. MARIN Dominique, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. ROUX Didier, M. SANTOUL Michel, M. SENOUCHE Marc.

Absents :

M. NEGRO Jean-Luc, M. REGIS Daniel, M. SABATIER Robert.

Excusés :

M. MAUREL Cédric.

Conseillers ayant donné pouvoir :

M. MAUREAU Alain a donné pouvoir à M. ASTRUC Thierry.
M. AGULO Mickaël a donné pouvoir à Mme BLANCHARD ESSNER Sonia.

Secrétaire de séance :

M. CHEVALLIER Georges.

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Pouvoirs	2

2023-015- Décision Modificative 2023-01

Monsieur le Président indique qu'à la demande du trésorier, il est nécessaire de faire une Décision Modificative afin de :

- Régulariser les amortissements, les reprises et les dotations pour risques de l'année 2023.
- De pouvoir passer les admissions en valeurs proposées.

ANNEXE 3

200068823	S.I.E. DE VILLEMUR/TARN	DM n°1 2023
Code INSEE	S.I.E. DE VILLEMUR/TARN	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (2)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
02-6268 : Autres	23 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 0268 : Charges à caractère général	23 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
02-0011 : Dotations aux amort. des Immo. incorporelles et corporelles	0,00 €	13 800,00 €	0,00 €	0,00 €
02-7017 : Coût-païé des subvent. d'inv. versés au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 800,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	13 800,00 €	0,00 €	13 800,00 €
02-6541 : Créances cédées en non-valeur	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 045 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
02-6017 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	12 850,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 046 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	12 850,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	23 150,00 €	26 650,00 €	0,00 €	13 800,00 €
INVESTISSEMENT				
02-12613 : Déplacements	0,00 €	13 800,00 €	0,00 €	0,00 €
02-20000 : Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 950,00 €
02-20180 : Amort. immobilisations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 850,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	13 800,00 €	0,00 €	13 800,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	13 800,00 €	0,00 €	13 800,00 €
Total Général		27 600,00 €		27 600,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ⇒ **Approuve** la Décision Modificative 2023-01 du Budget Principal, telle qu'exposée supra.
- ⇒ **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de Pouvoir(s)	2
POUR	0
CONTRE	0
Abstention	0

Le Président :



Jean-Marc DUMOULIN



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.